



Département des Pyrénées

VILLE D'OLORON STE-MARIE**DECISION DE LA MAIRE****2026 / 48****PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES****SERVICE EMETTEUR : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES****OBJET : MARCHÉ DE RENOVATION ET MODERNISATION DES TERRAINS DU STADE MUNICIPAL DE FOOTBALL****LA MAIRE,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,**VU** la délibération n° 8 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122.22 susvisé, et ce pour la durée du mandat,**VU** les articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique,**CONSIDERANT** le projet de la Commune de réaliser deux terrains de football synthétiques à 8 et 11 joueurs,**CONSIDERANT** qu'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été mise en ligne,**CONSIDERANT** la consultation de plusieurs entreprises,**CONSIDERANT** l'avis d'appel à la concurrence publié le 31/03/2026 et la remise des offres fixée au 30/04/2026 à 12h,**ARTICLE 1 : DECIDE** que le marché de rénovation et modernisation des terrains du stade municipal de football est attribué à l'entreprise

LOT N°1 : ART DAN pour un montant de 455 000.00 € HT

LOT N°2 : ART DAN pour un montant de 670 000.00 € HT

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.**ARTICLE 3 :** La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète au titre du contrôle de légalité.**ARTICLE 4 : DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.**ARTICLE 5 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- L'entreprise ART DAN
- Service Techniques
- Service Finances

Fait à Oloron Ste-Marie, le 7 septembre 2026

PUBLIÉ LE : 09/09/2026

LA MAIRE,
Marie Lyse BISTUÉ